

Fédération
Française **Roller**
& **Skateboard**



Règlement particulier des compétitions

Roller Freestyle

Voté en CA 23.06.2018

Roller Freestyle

1.1. Compétitions internationales

Ce niveau de compétition est défini par la Fédération Internationale de Roller Sports (FIRS).

1.2. Compétitions 2*

1.2.1 Définition

Ce niveau de compétition a pour objet de classer les meilleurs pratiquants Français.

1.2.2 Candidatures

Avant le 30 septembre du début de la saison concernée : les candidats à l'organisation d'une étape 2* doivent informer la CRF de la date pour laquelle ils postulent.

Avant le 15 novembre du début de la saison concernée : les candidats à l'organisation d'une étape 2* doivent retourner le dossier de candidature complété, il fait notamment apparaître les éléments suivants :

- Plans ou photos et dimensions du skatepark permettant d'évaluer sa classe d'équipement.
- Pour les skateparks permanents : information sur les modifications du skatepark prévues pour la compétition.
- Règlement de la compétition : information sur les catégories d'âges, les modalités de passage et les règles d'arbitrage.
- Signer et retourner avec la candidature la lettre d'engagement sur le montant minimum des prizes-money prévus pour les catégories pros.

1.2.3 Règles d'attribution des 2*

1.2.3.1 Conditions obligatoires

- Organiser la compétition dans la période comprise entre le début des vacances de février et le début des épreuves scolaires de fin d'année (BEPC et BAC).
- Organiser l'événement sur un skatepark de classe B au minimum (**Voir règlement infrastructures**).
- Organisation d'une étape 1* ou 2* dont la dernière édition date de moins de 3 ans et regroupait au moins 10 clubs et plus de 60 compétiteurs (licenciés et non licenciés confondus)
- L'organisateur doit au minimum ouvrir la compétition aux catégories suivantes : Amateurs, Amatrices, Pros Girls, Pros Men
- L'organisateur doit doter chacune des 2 catégories pros d'un prize money minimum de 250€ pour les vainqueurs, de 150€ pour les seconds et de 100€ pour les troisièmes.
- L'organisateur doit avoir transmis les éléments suivants lors de la précédente édition : liste des juges, nom du speaker et programme au moins deux semaines avant l'événement passé. Envoi des résultats (fichier excel) et de photos libres de droits pour assurer la communication fédérale de l'événement

dans les 2 jours qui l'ont suivi. Mise en avant de la fédération (logo, banderoles, flammes...) sur les supports de communication (affiches, site web, vidéos) de l'événement.

- Sauf dérogation, il ne peut pas y avoir plus d'une étape 2* par ligue ou par date pour une même saison sportive.

1.2.3.2 Candidatures multiples dans une même région

Si plusieurs organisateurs demandent un classement 2* pour la même région, les éléments suivants serviront à désigner la compétition qui sera inscrite au calendrier :

- Antériorité de l'événement.
- Alternance entre les événements majeurs d'une même ligue, d'une année sur l'autre.

Les cas de dérogation permettant le classement de deux événements 2* dans une même région sont :

- Les événements qui sont distants de plus de 200km
- Les événements qui sont organisés sur des équipements complémentaires : aire de street, rampe ou bowl.

1.2.3.3 Candidatures multiples pour une même date

Si plusieurs organisateurs demandent un classement 2* pour la même date, les éléments suivants serviront à désigner la compétition qui sera inscrite au calendrier :

- Répartition géographique de l'ensemble des étapes 2* pour couvrir le plus équitablement possible le territoire.
- Date de réception du dossier.
- Antériorité de la manifestation.

Si la compétition qui n'obtient pas les 2* étoiles souhaite maintenir son événement à la même date, deux cas sont possibles :

- Si la compétition se déroule à plus de 600km de l'événement classé et sur accord exclusif de son organisateur, elle peut être également classée 2*.
- Dans tous les autres cas de figures, elle sera systématiquement requalifiée en 1*.

1.2.3.4 Candidatures multiples pour un même événement

Un organisateur peut demander le classement de son événement pour plusieurs épreuves différentes (street et/ou Bowl et/ou rampe et/ou mini-rampe).

1.3. Compétitions 1*

1.3.1 Définition

Ce niveau de compétition a pour objet de faire le lien entre compétitions de proximité et les compétitions majeures. Il peut à la fois servir de finale d'un championnat départemental ou régional, comme d'étape de préparation aux événements 2*.

1.3.2 Candidatures

Au moins 3 mois avant la date de la compétition : les candidats à l'organisation d'une étape 1* doivent informer la CRF de la date pour laquelle ils postulent et retourner le dossier de candidature complété, il fait notamment apparaître les éléments suivants :

- Plans ou photos et dimensions du skatepark permettant d'évaluer sa classe d'équipement.
- Règlement de la compétition : information sur les catégories d'âges, les modalités de passage et les règles d'arbitrage.
- Programme de la compétition.

1.3.3 Règles d'attribution du classement 1*

1.3.3.1 Conditions obligatoires pour être classé 1*

Organiser la compétition dans la période comprise entre le début des vacances de Toussaint et la fin des vacances de Pâques.

- Skatepark de classe C au minimum (**voir règlement infrastructures**).
 - Organisation dont la dernière édition date de moins de 3 ans et regroupait au moins 6 clubs et plus de 45 compétiteurs.
- Proposer au minimum les catégories suivantes :
U14/U18/Amatrices/Amateurs / **Légendes**.
- Sauf dérogation exceptionnelle, il ne peut pas y avoir plus d'une étape 1* par département pour une même saison sportive.

1.3.3.2 Candidatures multiples dans une même région pour une même date

Si plusieurs organisateurs de la même ligue demandent un classement 1* pour la même date, les éléments suivants serviront à désigner la compétition qui sera inscrite au calendrier :

- Répartition géographique de l'ensemble des étapes 1* pour couvrir le plus équitablement possible l'offre de compétition dans la ligue concernée.
- Date de réception du dossier.
- Antériorité de la manifestation.

Si la compétition qui n'obtient pas l'étoile souhaite maintenir son événement à la même date, deux cas sont possibles :

- Si la compétition se déroule à plus de 200km de l'événement labellisé et sur accord exclusif de son organisateur, elle peut être également classée 1*.
- Dans tous les autres cas de figures, elle sera systématiquement requalifiée en starter.

1.4. Compétitions Starter

1.4.1 Définition

Ce niveau de compétition a pour objet le développement de la pratique sur les skateparks en proposant des compétitions de proximité.

1.4.2 Candidatures

Au moins deux semaines avant la date de la compétition : les candidats à l'organisation d'une étape starter doivent informer la CRF de la date pour laquelle ils postulent et retourner le dossier de candidature complété, il fait notamment apparaître les éléments suivants :

- Plans ou photos et dimensions du skatepark permettant d'évaluer sa classe d'équipement.
- Règlement de la compétition : information sur les catégories d'âges, les

modalités de passage
et les règles d'arbitrage.

- Programme de la compétition.

1.4.3 Règles d'attribution du classement starter

Les conditions suivantes sont obligatoires pour être classé starter :

- Skatepark de classe D au minimum ([voir règlement infrastructures](#)).
- Proposer au minimum les catégories suivantes : [filles /U12/Amatrices](#)/U14/U18